

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2016

Publication : 24/11/2016

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



REUNION DU 10 NOVEMBRE 2016

DECISION

Numéro 16 - 10 - 091

Décision 8 : La convention de mise à disposition de sapeurs-pompiers pour assurer la sécurité lors d'un tournage de film.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 27 juillet 2016 s'est réuni le 27 octobre 2016 à partir de 15 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

La Société de production *Elzevir Films* a sollicité le SDIS afin de bénéficier de la mise à disposition de deux sapeurs-pompiers pour assurer les secours lors du tournage d'une brève séquence dans une piscine dans le film « *La fête est finie* » la nuit du 8 au 9 novembre 2016.

La facturation a été établie en fonction des coûts en personnel et en matériels mis à disposition. Elle inclue également le montant des indemnités allouées aux deux sapeurs-pompiers volontaires qui ont dû être programmés à la garde de la caserne de Rive de Gier afin de remplacer les personnels affectés à cette mission.

Le montant total facturé à la production *ELZEVIR Films* s'élève à 447, 99 € TTC.

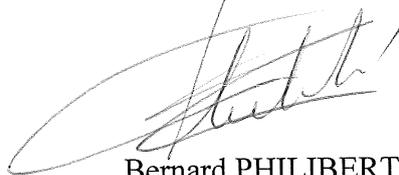
**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le Bureau du Conseil d'administration approuve le projet de convention de mise à disposition de sapeurs-pompiers pour assurer la sécurité lors du tournage du film « *La fête est finie* » au profit de la production *Elzevir Films* et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20161110-16-10-091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2016

Publication : 24/11/2016